

A retenir

Caractéristiques des projets visés par cet appel à projets

- **Portée nationale** : les projets doivent être de portée nationale ou interrégionale, c'est-à-dire avoir un impact sur l'ensemble du territoire français ou réaliser des actions mises en œuvre dans au moins trois régions françaises.
- **Partenariat français** : le projet peut être déposé par un seul organisme porteur de projet, ou en partenariat avec un maximum de deux autres co-réalisateurs français.
- **Transnationalité** : chaque projet doit avoir au moins un partenaire d'un autre Etat membre (un maximum de 4 est recommandé). **Les partenaires transnationaux doivent trouver chacun les financements nécessaires à leur participation aux activités transnationales.**
- **Financement FSE** : pour la période 2008-2010, le montant total de FSE disponible s'élève à 12,8 millions d'euros. Le financement FSE qui pourra être accordé par projet est d'environ 70 000€ à 130 000€ par an. Si le projet le justifie, une somme plus importante peut être demandée.
- **Cofinancement** : les projets doivent apporter un cofinancement public ou privé représentant au moins 45% du coût total du projet. Le FSE peut donc financer jusqu'à 55% de l'opération. Dans le cadre d'un projet porté par un partenariat, chaque organisme co-réalisateur français doit apporter son propre cofinancement.
- **Durée** : les projets peuvent réaliser des actions sur 12 mois maximum du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. En fonction des réalisations, une nouvelle demande de financement pourra être déposée dans le cadre de l'appel à projets suivant.
- **Porteur de projet** : doit être un organisme doté d'une personnalité juridique et capable d'assurer la gestion d'un projet européen.
- **Egalité femmes-hommes** : quelque soit la thématique abordée par le projet, celui-ci doit démontrer la prise en compte concrète de l'égalité femmes-hommes dans ses activités.

La liste complète des critères de sélection figure dans le dossier de demande de subvention.

Préparation de votre candidature

- Téléchargez le dossier de demande de subvention (parties Word et Excel) et les outils du candidat sur le site www.racine.fr - rubrique «Transnationalité 2007-2013» - à partir du 15 septembre 2009.
- Une série de réunions collectives d'appui aux candidats souhaitant déposer un dossier sera organisée en octobre 2009 (inscrivez-vous sur le site Internet).
- Déposez votre candidature **avant le 6 novembre 2009**. Les modalités sont précisées dans le dossier de demande de subvention.

Calendrier

• Ouverture de l'appel à projets :	15 septembre	2009
• Clôture de l'appel à projets :	6 novembre	2009
• Remise des accords transnationaux :	4 décembre	2009
• Sélection des projets :	début février	2010



papier recyclé



PEFC



Pour toute question, contactez RACINE

L'autorité de gestion du FSE en France, le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a délégué la gestion du dispositif au niveau national à RACINE. En tant qu'organisme intermédiaire (OI), RACINE assure l'animation du programme (communication, appels à projets, appui aux candidats et aux projets retenus...) ainsi que la gestion administrative et financière des projets (instruction, suivi des conventions, paiements, contrôle...).

RACINE,
OI FSE Transnationalité,
équipe Animation,
e-mail : transnat@racine.fr,
tél : 01 44 08 65 10,
adresse postale :
73 rue Pascal, 75013 Paris

Site internet :
www.racine.fr
rubrique «Transnationalité
2007-2013»



racine
Organisme intermédiaire



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



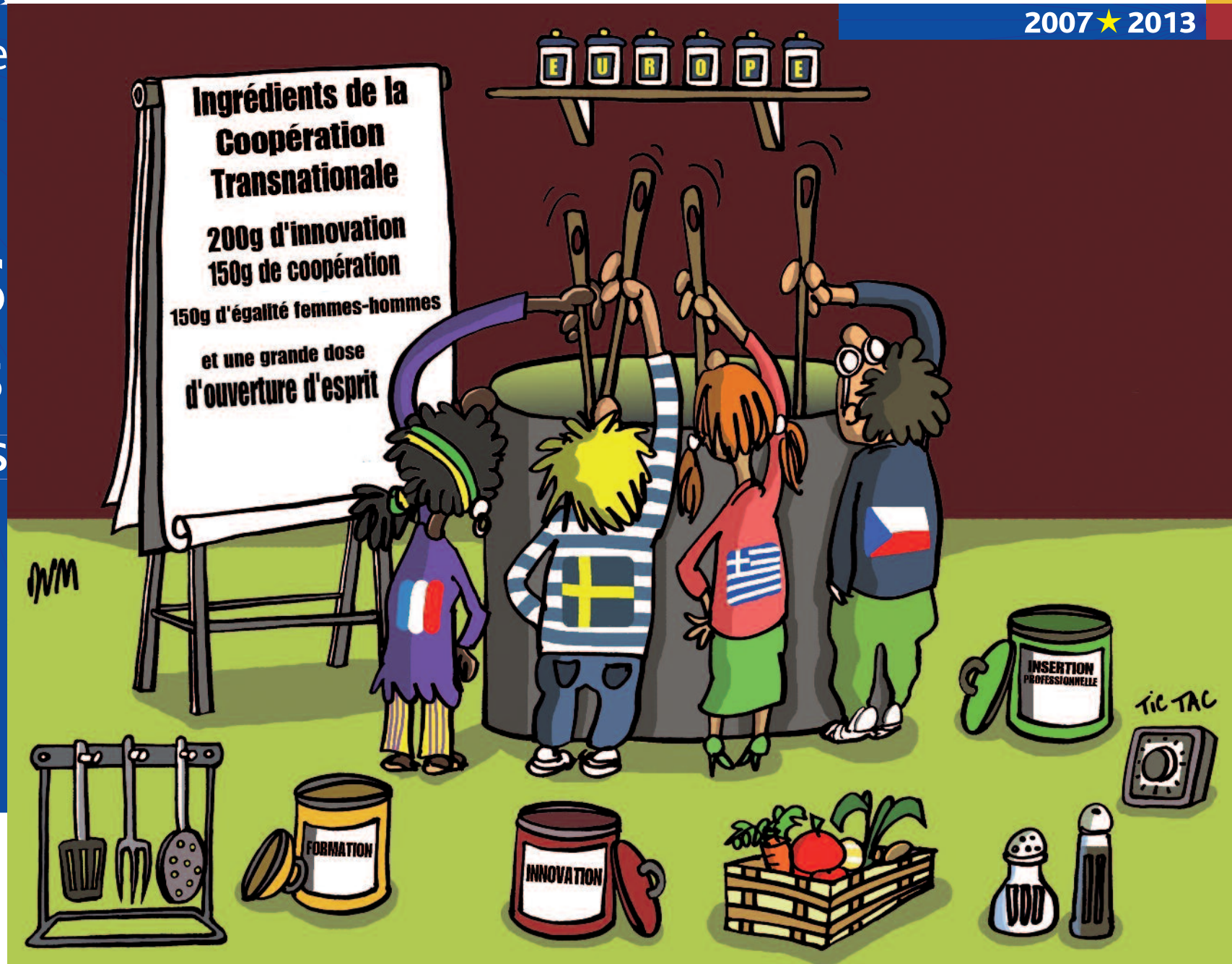
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI



UNION EUROPÉENNE

actions
 innovantes
 transnationales

volet national
 axe 4 - mesure 4.3
 appel à projets 2010





Qu'est-ce que le Fonds social européen ?

Le Fonds social européen (FSE) est l'un des Fonds structurels de l'Union européenne. Il a pour mission de soutenir les Etats membres dans leurs politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle : aide aux demandeurs d'emploi, développement des ressources humaines, lutte contre les discriminations sur le marché du travail...

Plus de 15 ans de transnationalité dans le FSE

Depuis une quinzaine d'années, grâce aux programmes communautaires successifs (Emploi, Adapt, Equal...), la coopération transnationale est devenue un vecteur fondamental pour trouver des solutions innovantes aux problèmes de discrimination, d'exclusion et de maintien sur le marché du travail. Une vaste diversité de nouveaux outils, méthodes, approches ont vu le jour grâce aux actions communes réalisées par des organismes de différents Etats membres. Des stages dans d'autres pays de l'UE ont ouvert de nouveaux horizons et de nouvelles opportunités aux différents publics ayant participé aux actions de mobilité européenne.



Donnez une dimension européenne à vos projets grâce au FSE

Le partenariat transnational : la clé de l'innovation

Vous souhaitez mettre en œuvre un projet expérimental à dimension nationale et européenne pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des publics fragilisés ou menacés sur le marché du travail ?

Vous envisagez de développer des actions concrètes dans des domaines stratégiques tels que la gestion des âges, la lutte contre les discriminations liées à l'origine, la promotion de la mobilité européenne, l'adaptation de la main d'œuvre dans des secteurs en mutation, l'articulation des temps de vie, le développement de l'esprit d'entreprise, le rapprochement des entreprises et des acteurs de l'insertion ... ?

Vous vous adressez aux publics visés prioritairement par le FSE, par exemple : demandeurs-es d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle ; publics les plus éloignés de l'emploi (sans domicile fixe, ex-détenu-es, bénéficiaires du RMI, migrant-es, habitant-es en milieu rural isolé ...) ; salarié-es fragilisés-es (de bas niveaux de qualification, parents isolés, seniors...) ou menacés-es de chômage en raison des mutations économiques ; publics vulnérables souhaitant créer leur activité/entreprise ; salarié-es dans les structures travaillant avec ces mêmes publics ... ?

Pour réaliser ce projet, vous voulez tester des solutions innovantes en partenariat avec au moins un organisme situé dans un autre Etat membre ?

Le **Fonds social européen** peut vous aider en cofinçant votre projet grâce au dispositif «Actions innovantes transnationales».

En 2009, l'appel à projets au niveau national a permis de retenir 52 projets transnationaux pour un montant total de FSE de plus de 5 millions d'euros.

Pour être retenu, chaque projet doit s'inscrire dans l'une des trois priorités suivantes :

«Projets innovants et expérimentaux» (Priorité G)

testant de nouvelles solutions apportant une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et de formation professionnelle

Exemples* d'activités :

- Transfert de pratiques et d'outils entre des organismes de plusieurs Etats membres pour adapter les dispositifs d'emploi et de formation ;
- Développement de nouvelles méthodes comme par exemple l'individualisation des parcours de formation ou encore l'égalité des chances pour tous ;
- Expérimentation d'actions en matière de gestion des ressources humaines, gestion des âges, diversité...

Exemples de porteurs de projet : entreprises ou branches professionnelles, structures d'accueil et d'orientation, partenaires sociaux, associations intervenant auprès de publics fragilisés, organismes de formation, chambres consulaires...

«Partenariats pour l'innovation» (priorité H)

pour financer vos activités de réseaux visant l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques

Exemples d'activités :

- Projets expérimentaux portés par des réseaux d'acteurs en France et en Europe ;
- Diffusion et appropriation des bonnes pratiques au sein des membres de réseaux français et/ou européens ;
- Echanges entre réseaux français et européens.

Exemples de porteurs de projet : organismes souhaitant mettre en place des réseaux autour de thématiques innovantes, réseaux existants dans le domaine de l'emploi, de l'insertion ou du maintien dans l'emploi, acteurs économiques souhaitant se rapprocher des acteurs de l'insertion...

«Coopération transnationale» (priorité I)

pour financer vos projets encourageant la mobilité en Europe des personnes les plus fragilisées sur le marché du travail.

Exemples d'activités :

- Partenariats entre établissements européens de formation professionnelle pour soutenir les échanges de stagiaires ;
- Echanges pour enrichir les connaissances et les compétences des formateurs-trices et des acteurs-trices de l'accueil information-orientation ;
- Actions de mobilité pour développer le savoir-faire et les pratiques de travail des salarié-es et des apprenti-es en difficulté ;
- Mise en place de systèmes de validation mutuelle ou de cursus communs qui donnent des compétences reconnues dans plusieurs Etats membres.

Exemples de porteurs de projet : établissements de formation professionnelle, entreprises ou branches professionnelles, organismes en charge de l'apprentissage, associations intervenant auprès de publics fragilisés...

* Les exemples cités dans cette brochure (exemples d'activités ou exemples de porteurs de projet) ne constituent pas une liste exhaustive.



Imaginons un projet :

Face à la disparition de certains métiers d'art, une association française d'artisans se mobilise pour inciter des seniors sans emploi à reprendre des ateliers traditionnels. Elle agit plus particulièrement en direction des ouvriers en deuxième partie de carrière qui travaillaient dans la métallurgie et qui ont perdu leur emploi en raison des réductions d'effectifs dans ce secteur. Elle organise des visites d'études en Italie et à Chypre, le but étant de s'inspirer de leurs méthodes pour former les repreneurs potentiels aux techniques commerciales et leur permettre de vivre de cette activité.

Imaginons un projet :

Un réseau français de chefs d'entreprises engagés en faveur de la diversité développe avec des associations d'entrepreneurs polonais et espagnols un module de sensibilisation destiné à tous les salariés. L'objectif est de lutter collectivement contre les discriminations liées à l'origine et de mieux intégrer les nouvelles recrues. Le réseau en France prévoit des sensibilisations dans toutes les entreprises françaises parties prenantes.



Imaginons un projet :

Des centres de formation du secteur de l'éco-construction de trois régions françaises s'associent à des établissements néerlandais et estoniens en pointe dans ce secteur pour mettre en place un parcours de formation européen. Les stagiaires, notamment des jeunes femmes peu qualifiées, bénéficient d'un échange d'un mois avec cours de langue et stage en entreprise. Leur formation est validée par un diplôme reconnaissant notamment les compétences et les connaissances acquises pendant la période de mobilité.

